

Compte rendu de la séance du 06 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance:

David CASTERAN

Ordre du jour:

- Vote du Compte de Gestion
- Vote du Compte Administratif
- Taux des taxes locales 2022
- Subventions aux associations
- Vote du budget principal 2022
- Demande de subvention à la Région suites aux crues torrentielles du 10 janvier 2022
- Demande de subvention FAR travaux gîte communal
- Avenant au contrat avec la société de chasse

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion budget principal (DE 2022 001)

Madame le Maire présente à son conseil municipal le compte de gestion du Budget Principal 2021

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 de son budget principal et autorise Madame le Maire à signer ce document et à donner quitus au Trésorier.

Vote du compte administratif budget principal (DE 2022 002)

Madame le Maire sort de séance et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de André CARRERE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par Mme VIDAILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Exercice 2021

Section de fonctionnement

Recettes	144 154,00
Dépenses	117 685,83
Résultat année	26 468,17
Résultat antérieurs	42 545,79
Résultat cumulé de fonctionnement	69 013,96

**Section
d'investissement**

Recettes	34 307,16
Dépenses	80 142,40
Résultat année	-45 835,24
Résultat antérieurs	28 442,74
Résultat cumulé d'investissement	-17 392,50

**Solde
global**

Résultat de fonctionnement cumulé :	69 013,96
Résultat d'investissement cumulé :	-17 392,50
Résultat global (1) :	51 621,46

Restes à Réaliser

Recettes :	0,00
Dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser (2) :	0,00

**Solde
réellement
disponible
(1+2) :** **51 621,46**

Affectation du résultat :

Résultat d'investissement : - 17 392,50
Solde des restes à réaliser : 0,00
Solde global investissement : - 17 392,50

Résultat de fonctionnement à affecter : 69 013,96

Utilisation du résultat de fonctionnement

Couverture du déficit d'investissement (1068) : 17 392,50
Report à nouveau en fonctionnement : 51 621,46

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 budget principal.

Taux des taxes locales 2022 (DE 2022 003)

Madame le Maire propose à son conseil municipal de conserver les mêmes taux qu'en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'**unanimité**, le taux des taxes pour l'année 2022 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti :	28.61 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	12.44 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	16.04 %

Madame le Maire propose à son conseil municipal de conserver les mêmes taux qu'en 2021.

Subventions aux associations (DE 2022 004)

Madame le Maire donne lecture des demandes de subvention et propose une enveloppe 500 € pour aider financièrement les associations listées ci-dessous.

Club de ski Val Louron : 100 €
Club de ski Peyragudes : 100 €
Amicale des Pompiers : 50 €
Dépose ton cartable : 50 €

TOTAL 300 €

Le restant de l'enveloppe sera voté au besoin sur une prochaine délibération

Vote du budget principal (DE 2022 005)

Madame le Maire présente à son conseil municipal le budget principal concernant l'exercice 2022 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	157 473,46 €	157 473,46 €
Investissement	112 892,50 €	112 892,50 €
TOTAL	270 365,96 €	270 365,96 €

Les recettes et les dépenses sont commentées et argumentées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget concernant l'exercice 2022.

Demande de subvention à la Région suite aux crues torrentielles du 10 janvier 2022 (DE 2022 006)

Suite aux crues torrentielles du 10 janvier 2022 et aux dégâts occasionnés sur la route forestière c/Bareilles, madame le Maire explique aux membres du conseil municipal l'importance de demander toutes les subventions possibles : Etat, Région, Département et autres financeurs...afin de pouvoir effectuer les travaux de réparations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à :

- A demander toutes les subventions possibles pour ces travaux de réparation et à effectuer les démarches nécessaires.

Demande de subvention FAR travaux gîte communal (DE 2022 007)

Mme le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement extérieur du bâtiment du gîte communal de Ys.

Il est proposé 1 devis :

- Devis Cédric NICOLAS n°30 pour un montant de 3215,72 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide de retenir le devis de Cédric NICOLAS n°30 pour un montant de 3215,72 €
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération

- autorise Mme le Maire a demander une subvention au titre FAR 2022 la plus élevée possible signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de subvention.

Avenant au contrat de chasse (DE 2022 008)

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande par courriel de Mons Jonathan FORGUES, Président de la société de chasse de Bareilles.

Il demande de doubler la superficie de la salle du local de chasse au niveau du plafond (création d'étage).

Cet étage deviendrait la salle de restauration du local.

L'escalier qui se trouve actuellement dans le hangar communal n'existera plus et serait remplacé par un escalier intérieur qui se trouvera dans la cuisine.

La chambre froide qui est actuellement dans le hangar communal sera accolée à la porte de la chambre de découpe et le châssis sera supprimé.

Aucune personne de la société de chasse n'aura accès au hangar communal par la porte donnant sur l'actuelle cuisine du local de chasse.

Tous les matériaux ainsi que la main d'oeuvre seront assurés par la société de chasse.

Suite à cette demande, il convient de faire un avenant au contrat de location initial passé avec la société de chasse.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal approuve cet avenant et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande par courrier de M. et Mme COLIN MAIRE, de poser des marches dans le cimetière du fait de la pente très raide et de l'accès difficile à leur caveau familial : un premier devis a été reçu, un deuxième devis a été demandé.

- Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retrouver les propriétaires de grange en ruines située "chez FERRAS" à Pouy du fait de son état de dangerosité. Un premier contact a été pris avec l'ADAC afin de procéder à une mise en sécurité de l'immeuble.

- M. GIUSTINIANI, Directeur des Archives Départementales nous a fait parvenir un devis pour la réparation du cadastre Napoléonien pour un montant de 1726, 50 € TTC. Au vu du montant très élevé, un premier courriel a été envoyé pour demander une aide financière.

Si elle n'est pas obtenue, nous récupérerons l'atlas en l'état.

- La rambarde de Pouy, en face de chez Mme LATOUCHE a été brûlée lors d'un incendie. La mairie a reçu deux devis pour les réparations, lesquels ont été transmis directement à l'assurance de Mme LATOUCHE.

- La Direction Régionale Technique de SFR nous informe du planning des travaux du pylone comme suit :
semaine 16 début des travaux génie civil,
semaine 20 levée du pylone,
semaines 23 et 24 mise en service.
On va dire que nous y sommes presque.

La séance est levée à 19H45

